

N° 5558⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI**portant renforcement des structures de direction
des administrations fiscales**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(31.5.2006)

Monsieur le Président,

Me référant à l'article 19 (2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et à la demande de la Commission des Finances et du Budget, j'ai l'honneur de vous informer que cette dernière a procédé à la correction de la formulation du point (1) de l'article 3 du projet de loi sous rubrique qui est libellé comme suit:

- „(1) A l'article 3. (1), l'énumération des emplois et fonctions est complétée comme suit:
il y a lieu d'insérer dans l'énumération entre „directeur“ et „deux directeurs adjoints“, les emplois et fonctions suivantes:*
- des conseillers de direction première classe;*
 - des conseillers de direction;*
 - des conseillers de direction adjoints;*
 - des attachés de Gouvernement premiers en rang;*
 - des attachés de Gouvernement.“*

La Commission des Finances et du Budget considère qu'il s'agit en l'occurrence non pas d'un amendement, mais d'un redressement d'ordre purement matériel. Elle tient à en informer le Conseil d'Etat avant le vote du projet de loi.

Copie de la présente est envoyée pour information à Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, et à Madame Octavie Modert, Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

